



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PARISIENS POUR L'ACHAT D'UN DEUX-ROUES ELECTRIQUE (cyclomoteur électrique ou vélo à assistance électrique)

Je soussigné(e)

M/Mme/Mlle - NOM :

Et PRENOM :

Domicilié(e) :

.....

Atteste que je suis bien :

→ le représentant légal du mineur (à compléter uniquement si l'acquéreur est mineur):

NOM :

PRENOM :

→ acquéreur du deux-roues électrique,

Et je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :

→ à ne percevoir qu'une seule subvention pour le deux-roues électrique aidé,

→ à apporter la preuve aux services de la Ville de Paris, qui en feront la demande, que je suis bien en possession du deux-roues électrique aidé,

→ et dans l'hypothèse où le deux-roues électrique aidé viendrait à être revendu, à restituer la dite subvention à la Ville de Paris.

Sanction en cas de détournement de la subvention :

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

[Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende".]

Fait à Paris le :/...../.....

Signature :